

Énoncés

Le Programme des Jeux du Québec est la propriété de **SPORTSQUÉBEC**, organisme reconnu par le gouvernement du Québec comme gestionnaire du programme.

Pour être admissible au processus de qualification des Jeux du Québec régionaux, la fédération et le mandataire régional doivent être membres de **SPORTSQUÉBEC** et être un organisme reconnu par le gouvernement du Québec.

SPORTSQUÉBEC fera connaître aux régions la liste des sports admissibles aux Jeux du Québec régionaux, avant le 1^{er} septembre pour l'hiver et avant le 1^{er} février pour l'été. La liste des sports admissibles et la réglementation des sports au programme des Jeux du Québec sont disponibles au www.jeuxduquebec.com.

Aux fins de cette réglementation, les termes suivants sont définis :

Mandataire régional : selon les régions, ces organismes peuvent être des Unités Régionales de Loisir et de Sport (URLS), des Conférences régionales des élus (CRÉ) et des Commissions sportives (sous mandataires) ayant un protocole d'entente avec **SPORTSQUÉBEC**.

Répondant régional de sport : personne physique ou club local ou association régionale désignée par sa fédération sportive à titre de responsable du développement d'une discipline dans un territoire des Jeux du Québec.

But

Les Jeux du Québec régionaux ont pour objectif :

- Réaliser des événements de qualification en vue d'une participation à la Finale provinciale. Les événements de qualification permettent de qualifier la région dans une discipline, l'année précédant la Finale provinciale et permettent de sélectionner les athlètes d'une région l'année de la Finale provinciale;
- D'offrir au plus grand nombre d'athlètes l'occasion de participer au Programme des Jeux du Québec par l'entremise des événements complémentaires.

PROCÉDURES – JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

Événements régionaux complémentaires

Les événements régionaux complémentaires sont des événements régionaux pour les sports qui ne sont pas présentés à la Finale provinciale. Le répondant régional de sport en collaboration avec différents partenaires et de concert avec le mandataire régional peut tenir ce type d'événement qui sera compilé au niveau des statistiques de la fédération et du mandataire régional.

Événements de qualification

La procédure en quatre (4) étapes consiste à identifier les acteurs impliqués et leurs rôles dans le processus de qualification des athlètes et des régions en vue de la Finale provinciale.

1^{ère} étape - Choix du type d'événement de qualification

- En se basant sur les orientations de son plan de développement et le modèle de développement des athlètes de la discipline, chaque fédération doit décider du type d'événement de qualification afin de qualifier les régions et les athlètes dans une discipline présentée à la Finale provinciale. Le type d'événement de qualification doit être choisi parmi les types d'événements autorisés décrits dans le présent document. Chaque fédération devra inclure dans la réglementation de sports des Jeux du Québec le type d'événement de qualification.

2^e étape – Planification, organisation et réalisation de l'événement de qualification

- Chaque répondant régional de sport en collaboration avec le mandataire régional doit déterminer le lieu et le moment qui sont les plus appropriés et qui respectent les normes de la discipline pour la tenue de l'événement de qualification. Le répondant régional de sport de concert avec le mandataire régional doit organiser, réaliser et produire un rapport de l'événement de qualification en respectant les normes d'opération des Jeux du Québec et l'échéancier du processus de qualification.
- Le mandataire régional veille et collabore à ce que la programmation des Jeux du Québec régionaux se réalise en conformité avec les normes d'opération des Jeux du Québec. Il doit compléter les informations dans la base de données fournie par **SPORTSQUÉBEC** avant la tenue de l'événement de qualification. Le mandataire régional doit s'assurer de faire un suivi avec les répondants régionaux de sport afin qu'il y ait un événement de qualification prévu pour chaque discipline active et admissible au Programme des Jeux du Québec.
- Le calendrier déterminant les dates et les lieux des événements de qualification doit être intégré et diffusé à la programmation annuelle au niveau régional et provincial par les canaux de communication déjà utilisés par la fédération, les répondants régionaux de sport et les mandataires régionaux.

3^e étape - Validation l'événement de qualification

- Le mandataire régional doit valider la tenue de l'événement de qualification dans la base de données de **SPORTSQUÉBEC** après sa réalisation selon l'échéancier du processus de qualification.
- La fédération doit également valider la tenue de l'événement de qualification dans la base de données de **SPORTSQUÉBEC** selon l'échéancier du processus de qualification.

4^e étape - Confirmation de la participation d'un athlète à un événement de qualification

- L'année de la Finale provinciale : à la suite d'un événement de qualification, le mandataire régional doit faire parvenir à **SPORTSQUÉBEC** toutes les inscriptions et les résultats papier des athlètes qui se sont qualifiés en vue de la Finale provinciale ainsi que tous les substituts et surclassement potentiels.
- L'année hors Finale provinciale : le mandataire régional doit conserver les inscriptions et résultats en archives pour la durée du cycle des Jeux. Il est fortement recommandé que le mandataire régional les insère dans la base de données de **SPORTSQUÉBEC** en cas de contestation ou de protêt d'admissibilité.

Toute dérogation à la procédure des événements de qualification doit être approuvée par **SPORTSQUÉBEC**.

Type d'événements de qualification

Un événement de qualification peut avoir plusieurs formes selon la fédération sportive, les réalités régionales et le niveau de développement d'un sport. La liste suivante représente les types d'événements reconnus qu'une fédération peut choisir de faire afin de qualifier des athlètes et des régions pour la Finale provinciale des Jeux du Québec :

Type d'événements de qualification des athlètes et des régions Année de la Finale provinciale et année hors Finale provinciale

- Camp de sélection
- Camp d'entraînement
- Compétition régionale *

* Pour des raisons valables (ex : nb. d'athlètes, infrastructure, développement sportif en fonction de la réalité du sport et des régions, etc.), il est possible de regrouper quelques régions ensemble pour faire une compétition régionale regroupée, et ce, après une entente unanime entre les mandataires régionaux concernés, les répondants régionaux de sport, la fédération et **SPORTSQUÉBEC**.

Finales régionales regroupées

- *Finales régionales regroupées à 2 régions* : Le mandataire régional doit déposer à **SPORTSQUÉBEC** le calendrier des finales regroupées de sa région par le biais du formulaire PR – 1b lors de la date du dépôt du calendrier des finales régionales.
(http://www.jeuxduquebec.com/uploads/documents/PR_1b_formulaire_d_approbation_Jeux_du_Quebec_regionaux_regroupees__2_regions.pdf)
- *Finales régionales regroupées à 3 régions et plus* : Pour procéder à une finale régionale regroupée, l'initiateur de la démarche devra obtenir l'approbation des mandataires régionaux concernés et de la fédération sportive en regroupant les signatures sur le formulaire PR – 1a. Il devra finalement être envoyé à **SPORTSQUÉBEC** qui en fera l'approbation finale.
(http://www.jeuxduquebec.com/uploads/documents/PR_1a_Formulaire_d_approbation_Jeux_du_Quebec_regionaux_regroupees.pdf)

L'événement de qualification doit comporter minimalement un (1) type d'événement de qualification par discipline par région. Il peut être différent entre l'année de la Finale provinciale et l'année hors Finale provinciale.

L'événement de qualification devra se dérouler à la même édition, hiver ou été, que celui prévu au volet compétition de la Finale provinciale. Il devra respecter la réglementation du sport dans le cadre du Programme des Jeux du Québec.

Pour qualifier une région dans les sports individuels, minimalement un (1) événement de qualification avec au moins 1 athlète féminin ou masculin de la région faisant partie des catégories admissibles de la fédération pour les Jeux du Québec régionaux (point 1A des règlements des fédérations) permet à cette région de se qualifier dans une discipline l'année hors de la Finale provinciale.

Pour qualifier une région dans les sports collectifs, la région doit tenir minimalement un (1) événement de qualification distinct pour les athlètes féminins et les athlètes masculins. Les événements de qualification pourront avoir lieu en un seul endroit et même moment, mais ils seront comptabilisés de façon séparée. Exceptionnellement, l'année hors de la Finale provinciale, les nouvelles disciplines présentées à la prochaine Finale provinciale pourront tenir un seul événement de qualification permettant à la région de qualifier à la fois les athlètes masculins et féminins.

Admissibilité des participants

Le participant doit :

- Posséder une adresse permanente au Québec;
- Être affilié à la fédération sportive membre de **SPORTSQUÉBEC** dans le ou les sports où il désire s'inscrire;
- Correspondre aux critères et catégories prévues à la programmation des Jeux du Québec régionaux, selon les règlements des fédérations sportives et être âgé d'au maximum 17 ans lors de la finale régionale (21 ans pour les athlètes ayant un handicap).

Inscription des participants

L'inscription des participants aux Jeux du Québec régionaux est la responsabilité du mandataire régional. Les modalités d'inscription pour les Jeux du Québec régionaux sont définies par **SPORTSQUÉBEC** avant le 1er décembre pour l'édition d'hiver et avant le 1er mai pour l'édition d'été.

Les inscriptions aux Jeux du Québec régionaux doivent être complétées sur les formulaires fournis par **SPORTSQUÉBEC** ou tout autre formulaire selon les spécifications de chaque sport. Le mandataire régional doit conserver les inscriptions et résultats en archives pour la durée du cycle des Jeux.

Un coût d'affiliation pourrait être exigé. Dans ce cas, il sera sous l'entière responsabilité de la fédération et/ou de l'association régionale.

Système de gratification des participants

- Le type de gratification des participants est établi par **SPORTSQUÉBEC**;
- Les médailles des Jeux du Québec régionaux devront servir d'émulation uniquement dans le cadre des finales régionales des Jeux du Québec;
- Pour obtenir les médailles régionales, le mandataire régional doit identifier les besoins dans la base de données une fois par année;
- Les médailles or, argent et bronze serviront à couronner les vainqueurs à chaque épreuve, dans chaque catégorie et dans chaque sport, au volet compétition seulement.

Tarification régionale

Le mandataire régional doit s'assurer que toute tarification des Jeux du Québec régionaux soit utilisée uniquement à l'organisation de l'événement régional. La gratuité pour l'athlète aux Jeux du Québec régionaux est visée. Si un coût d'inscription est exigé par la fédération sportive ou le répondant régional de sport, celui-ci devra être le plus bas possible afin de rendre les Jeux du Québec régionaux accessibles. La tarification demandée pour l'organisation d'un événement de sport dans le cadre des Jeux du Québec régionaux ne devrait pas être supérieure à celle demandée pour tout autre événement dans le même sport dans la même région.

ÉCHÉANCIER – JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

Pour qu'un événement de qualification soit reconnu et puisse qualifier des athlètes et des régions pour la Finale provinciale, les intervenants concernés doivent poser les actions suivantes :

Étapes	Actions à poser	Rapport Base de données SQ	Intervenants impliqués	Échéancier à respecter			
				Finale - Hiver		Finale - Été	
				Année Hors Finale (Paire)	Année Avec Finale (Impaire)	Année Hors Finale (Impaire)	Année Avec Finale (Paire)
1. Choix du type d'événement de qualification	<p>* Chaque fédération doit décider du type d'événement de qualification afin de qualifier les régions et les athlètes dans une discipline présentée à la Finale provinciale.</p> <p>* SPORTSQUÉBEC affichera le tout dans la réglementation des sports sur le site internet des Jeux du Québec.</p>	N/A	Fédérations SPORTSQUÉBEC	Fédération 15 août Site Internet 1 ^{er} septembre	-	Fédération 15 janvier Site Internet 1 ^{er} février	-
2. Planification	<p>* Chaque répondant régional de sport en collaboration avec le mandataire régional doit déterminer le lieu et le moment.</p> <p>* Le mandataire régional doit compléter les informations dans la base de données fournie par SPORTSQUÉBEC</p> <p>* Le calendrier déterminant les dates et les lieux des événements de qualification doit être intégré et diffusé à la programmation annuelle de la fédération, des clubs, des associations régionales et des mandataires régionaux.</p>	X	Répondants régionaux de sport Mandataires régionaux	1 ^{er} novembre	1 ^{er} novembre	1 ^{er} mai	1 ^{er} mai
3. Organisation et réalisation	<p>* Le répondant régional de sport de concert avec le mandataire régional doit organiser, réaliser et produire un rapport l'événement de qualification en respectant les normes d'opération des Jeux du Québec et l'échéancier du processus de qualification.</p>	N/A	Répondants régionaux de sport	entre le 1 ^{er} novembre et le 30 avril	entre le 1 ^{er} novembre et le 2 ^e dimanche de février	entre le 1 ^{er} mai et le 31 octobre	entre le 1 ^{er} mai et le 2 ^e dimanche de juillet
4. La validation l'événement de qualification	<p>* Chaque mandataire régional doit valider l'événement de qualification dans la base de données de SPORTSQUÉBEC.</p> <p>* La fédération doit également valider la tenue de l'événement de qualification dans la base de données de SPORTSQUÉBEC.</p>	X	Fédérations Mandataires régionaux	30 avril	Le mardi suivant le 2 ^e dimanche de février	31 octobre	Le mardi suivant le 2 ^e dimanche de juillet
5. Confirmation de la participation d'un athlète	<p>* L'année de la Finale provinciale : à la suite d'un événement de qualification, le mandataire régional doit faire parvenir à SPORTSQUÉBEC toutes les inscriptions et les résultats papier des athlètes qui se sont qualifiés en vue de la Finale provinciale ainsi que tous les substituts potentiels.</p> <p>*L'année hors Finale provinciale : le mandataire régional doit conserver les inscriptions et résultats en archives pour la durée du cycle des Jeux. Il est fortement recommandé que le mandataire régional les insère dans la base de données de SPORTSQUÉBEC en cas de contestation ou de protêt d'admissibilité</p>	X	Mandataires régionaux		Le jeudi suivant le 2 ^e dimanche de février		Le jeudi suivant le 2 ^e dimanche de juillet
			Fédération	-	Le mardi suivant le 3 ^e dimanche de février		Le mardi suivant le 3 ^e dimanche de juillet